

Convention de partenariat entre la Fédération de Tennis de Table et l'association Ping Attitude

Entre la Fédération Française de Tennis de Table représentée par son Président Alain Dubois
Située au 3, rue Dieudonné Costes – BP 40348 – 75625 PARIS CEDEX 13

D'une part

et

L'association Ping Attitude représentée par son Président Jean-Philippe Gatien
Située BP78 – 94171 LE PERREUX SUR MARNE

D'autre part

Il est convenu ce qui suit

Préambule :

Le sport et notamment le tennis de table est un vecteur d'insertion.

A travers son partenariat avec l'association Ping Attitude, la FTT souhaite contribuer à sa mission sociale et encourager les jeunes des quartiers sensibles à s'engager dans un parcours sportif et éducatif.

Par ailleurs, cette implication doit contribuer à la promotion du tennis de table dans la cité.

Article 1 – Objectifs

Les principaux objectifs du partenariat sont :

- . participer à une dynamique sociale de la cité en créant une animation permanente et durable de proximité (programme) en lien avec un club de tennis de table affilié à la FTT,
- . démocratiser l'image du tennis de table en le rendant accessible aux jeunes issus de milieux défavorisés
- . offrir à certains jeunes entraîneurs la possibilité d'intégrer l'équipe pédagogique et technique Ping Attitude
- . créer une passerelle entre les quartiers dits sensibles et les clubs fédéraux
- . utiliser les valeurs traditionnelles du sport pour aider les enfants à s'épanouir, à vivre et grandir ensemble dans un esprit citoyen

Article 2 – Actions

Ping Attitude avec le concours de la FTT mettent en place un certain nombre d'actions :

- . journée portes-ouvertes pour tous les enfants de la cité qui viennent découvrir le tennis de table en présence de Jean-Philippe Gatien
- . annonce du programme Ping Attitude mis en place durablement sur le site internet du club
- . mise en place d'activités régulières hebdomadaires
- . organisation de stages durant les vacances scolaires
- . formation de jeunes à l'entraînement, à l'arbitrage, et/ou à la fonction de dirigeant
- . relation inter-sites avec des tournois régionaux et/ou nationaux Ping Attitude
- . échanges favorisés avec le club passerelle FTT

Article 3 – Moyens

La Fédération apporte notamment son soutien au travers de :

- le déplacement d'un élu fédéral lors de la mise en place d'un programme Ping Attitude local
- l'octroi d'un pack promotionnel tennis de table lors de la mise en place du programme
- la recherche d'entraîneurs qualifiés pour intervenir lors des séances spécifiques dans les quartiers difficiles sous l'égide de Ping Attitude (en lieu avec le club conventionné)
- l'apport d'une aide « technique » au club conventionné pour le montage du dossier de demande de subvention (ligne spécifique, contrat éducatif local...) auprès de la (ou des) collectivité(s) locale(s) dans le cadre de l'insertion.
- l'organisation et la mise en place d'un stage de formation spécifique de sensibilisation (1^{er} niveau) pour des jeunes motivés pour être Entraîneur, Arbitre et/ou Dirigeant



- l'invitation de jeunes détectés dans le cadre des programmes Ping Attitude locaux pour venir assister à une compétition internationale jeunes en France afin d'échanger avec d'autres jeunes de pays étrangers (Eurominichamp's, Internationaux de France Jeunes....)

Ping Attitude s'engage à :

- associer la FTTT aux ouvertures de programmes Ping Attitude avec les clubs affiliés situés en zone sensible
- inaugurer la signature avec le club avec Jean-Philippe Gatien et d'autres grands athlètes et y effectuer une démonstration
- développer un partenariat durable avec le club
- donner deux tables au club avec des séparations au logo Ping Attitude
- prendre en charge au moins 20 jeunes par programme Ping Attitude
- prendre une licence promotionnelle FTTT pour tous les participants des opérations de Ping Attitude dans les quartiers difficiles
- faire intervenir un éducateur qualifié dans une formation spécifique destinée aux éducateurs FTTT pour animer les quartiers sensibles.
- prendre en charge l'éducateur payé par Chèque Emploi Associatif avec contrat de travail à hauteur de 25 euros de l'heure net. Il interviendra 1 ou 2 heures par semaine pendant l'année scolaire
- parrainer et co-animer une manifestation Premier Pas Pongiste annuelle dans les quartiers difficiles avec le club
- faire parvenir à la FTTT une liste des jeunes détectés dans le cadre des opérations Ping Attitude pour invitation à une manifestation pongiste internationale « jeunes » en France

Article 4 – Mise en oeuvre

L'ouverture des 5 programmes Ping Attitude par an avec les clubs affiliés doit se réaliser dans au moins 5 des 6 Zones géographiques métropolitaines de la FTTT.

Les clubs supports affiliés doivent avoir eu préalablement le soutien politique de leur municipalité pour monter le dossier.

Article 5 – Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de 3 ans. Il peut y être mis fin à tout moment, par chaque partie, par lettre recommandée avec accusé de réception et après observation d'un préavis de 3 mois.

Article 6 – Clause résolutoire

En cas de non respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie serait, en droit, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans les 15 jours de sa présentation, de considérer le présent accord purement et simplement résilié.

Fait à Paris, le

Alain DUBOIS
Président de la FTTT

Jean-Philippe GATIEN
Président de Ping Attitude

Contact Ping Attitude :

Cédric Mirault – Chargé de mission Ping Attitude - cedricmirault@free.fr

Contact FTTT :

Nicole Coury – Chargée de mission Insertion FTTT - nicole.coury@wanadoo.fr